

COLLECTES DES ENCOMBRANTS

Qu'est-ce qu'on fait avec nos encombrants?

Déposez vos encombrants en bordure de rue avant 7h le jour de la collecte.



MATIÈRES ACCEPTÉES

Tout objet domestique ne pouvant être reçu lors de la collecte régulière. Les matériaux de construction ne sont pas ramassés lors de ces collectes.



Inscription obligatoire avant midi le vendredi qui précède la collecte, en ligne au saint-hippolyte.ca/collecte-des-encombrants ou au **450 563-2505**, poste 2242.



10 items maximum par collecte

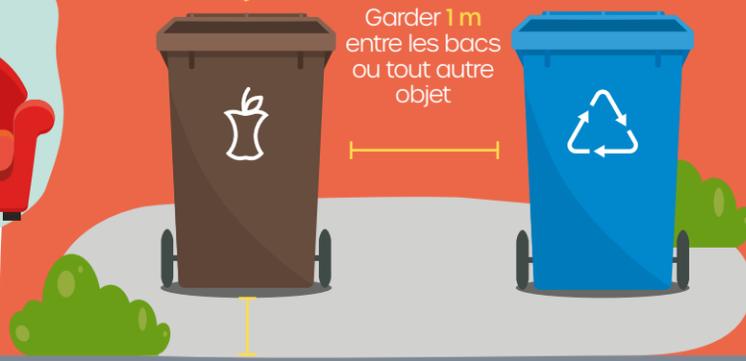
COMMENT POSITIONNER SES BACS EN BORDURE DE RUE

Ne rien mettre sur le bac et bien fermer le couvercle

Aligner les poignées vers la maison

Garder 1 m entre les bacs ou tout autre objet

Placer les bacs à 1 m de la rue



Les bacs mal positionnés pourraient ne pas être vidés. Vous pouvez placer votre bac en bordure de rue la veille de la collecte.

En période hivernale, assurez-vous de déneiger et de dégager vos bacs du banc de neige afin de les rendre accessibles pour la collecte.



Un seul bac noir par adresse sera vidé lors de la collecte des résidus ultimes. On peut se procurer des bacs bleus et bruns supplémentaires.

Ne déposez aucun sac ou boîte sur les bacs ou à côté des bacs.

Assurez-vous d'utiliser des bacs portant le logo de la Municipalité de Saint-Hippolyte, sinon ils ne seront pas vidés.

BAC BRUN

MATIÈRES ORGANIQUES

COLLECTE

Aux 2 semaines en période hivernale et hebdomadaire en période estivale.



CE QUI EST ACCEPTÉ
Résidus alimentaires
résidus verts



N'oubliez pas de **retirer l'attache du bac** avant de le placer en bordure de la rue.



BAC BLEU

MATIÈRES RECYCLABLES

COLLECTE

Chaque semaine

CE QUI EST ACCEPTÉ
5 matériaux : métal, verre, plastique, carton et papier.



Le bois et les matériaux de construction ne sont pas recyclables!



Le plastique #6 est accepté à l'écocentre.
Pour information: ecocentresrdn.org.



GUIDE DES COLLECTES 2022



SAINT-HIPPOLYTE

BAC NOIR

LES DÉCHETS ULTIMES

COLLECTE

Aux 3 semaines

Rappel: un seul bac noir par adresse est ramassé.



COLLECTES DES RÉSIDUS DE JARDIN ET DE FEUILLES

CINQ COLLECTES

Résidus de jardin :
13 mai et 27 mai 2022

Feuilles :
14 octobre, 28 octobre
et 11 novembre 2022

Sortez vos sacs en **papier** sur le bord de la rue le même jour que la collecte du bac brun. En dehors de ces dates, le seul contenant accepté est le bac brun.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Feuilles mortes, gazon et résidus de jardin.



Les résidus de jardin et les feuilles mis dans des sacs en plastique ne sont pas ramassés.



SECTEURS ET CALENDRIER DES COLLECTES

LÉGENDE

-  Collecte du bac brun
-  Collecte des sapins
-  Collecte des encombrants
-  Inscription avant 12 h pour la collecte des encombrants
-  Collecte du bac bleu
-  Collecte des résidus de jardin et des feuilles
-  Collecte des branches
-  Inscription avant 12 h pour la collecte des branches au 450 563-2505, poste 2221
-  Collecte du bac noir

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3			5	6	7
9	10			12	13	14
16	17			19	20	21
23	24			26	27	28
30	31					

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
		1				
6	7			9	10	11
13	14			16	17	18
20	21			23	24	25
27	28					

MARS

D	L	M	M	J	V	S
		1				
6	7			9	10	11
13	14			16	17	18
20	21			23	24	25
27	28			30	31	

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4			6	7	8
10	11			13	14	15
17	18			20	21	22
24	25			27	28	29
						30

MAI

D	L	M	M	J	V	S
1	2			4	5	6
8	9			11	12	13
15	16			18	19	20
22	23			25	26	27
29	30					

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	6			8	9	10
12	13			15	16	17
19	20			22	23	24
26	27			29	30	

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4			6	7	8
10	11			13	14	15
17	18			20	21	22
24	25			27	28	29
						30
						31

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
	1			3	4	5
7	8			10	11	12
14	15			17	18	19
21	22			24	25	26
28	29					

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
4	5			7	8	9
11	12			14	15	16
18	19			21	22	23
25	26			28	29	30

OCTOBRE

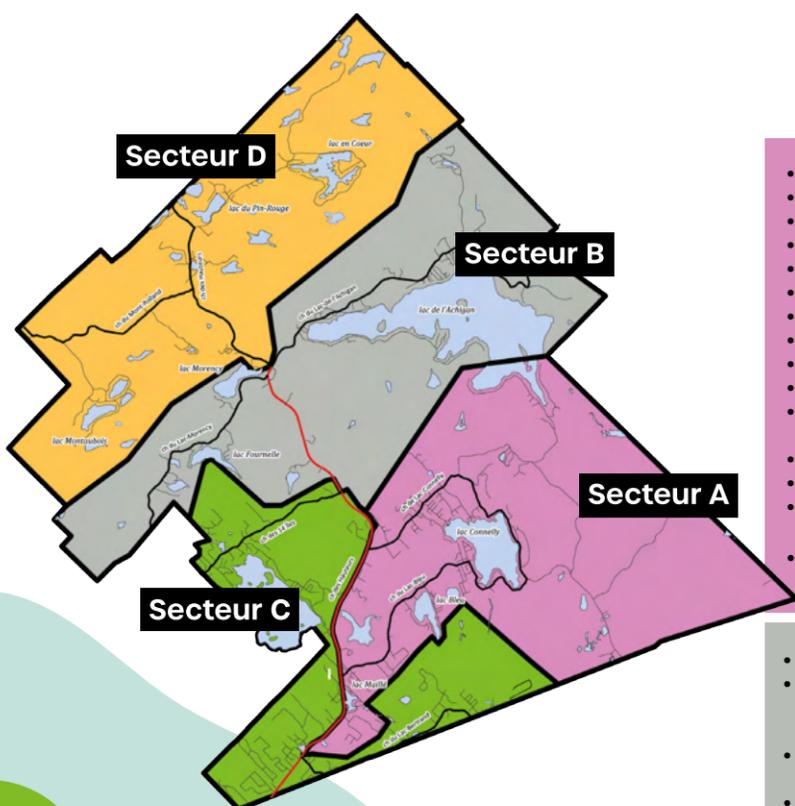
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3			5	6	7
9	10			12	13	14
16	17			19	20	21
23	24			26	27	28
30	31					

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1				
6	7			9	10	11
13	14			16	17	18
20	21			23	24	25
27	28					

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
4	5			7	8	9
11	12			14	15	16
18	19			21	22	23
25	26			28	29	30
						31



- A**
- La rue Geneviève
 - Le Domaine Roussel
 - Le lac Maillé
 - De la 23^e à la 27^e Avenue
 - De la 35^e à la 38^e Avenue
 - De la 42^e à la 68^e Avenue
 - La rue du Vallon
 - Le chemin du Lac-Bleu
 - Le lac à l'Anguille
 - Le lac Connelly nord et sud
 - Les chemins de la Carrière, du Roi et de la Chapelle
 - Les chemins de Kilkenny et Hunter
 - De la 150^e à la 171^e Avenue
 - Les rues du Sommet, Falaise, Lecot, Sylvain et Villeneuve
 - Les rues Capucines, Étoiles, Libellules, Hameau et Monardes

- Le chemin des Hauteurs de Sainte-Sophie à la rue Villeneuve
- Les 2 côtés du chemin des Hauteurs entre Villeneuve et le chemin des 14 îles
- Le chemin des 14 îles
- De la 182^e à la 230^e Avenue
- La Terrasse des Ruisseaux (du Cerf, Grand Pic, Pygargues, Ombles, Brocard)
- Rue des Passerins
- Rue de la Montagne
- De la 81^e à la 94^e Avenue
- Le chemin du Lac-Echo
- La rue Lanthier
- Le chemin des Byttes
- Le Domaine de l'Érablière
- Aux abords de Saint-Hippolyte (Grande Ourse, Petite Ourse, Orion, Andromède)
- Le Boisé des Hauteurs (Soleil et Boréale)
- Le chemin du Lac-Bertrand
- Le Projet Eaux vives (Eaux vives, de l'Affluent, du Torrent, Rapide, Lagune)
- Le Boisé du Parc (Parc et Promenade)
- La rue Annik
- Vallée, Ascension et Montagnard, Monarque, Saturnie, Morio et Tigré, Cépapes

- B**
- Le noyau villageois
 - Le chemin des Hauteurs au nord du chemin des 14 îles, incluant la rue Thibault et le lac Léonard
 - Le chemin du Lac-Morency, incluant la Chaumine, le lac Fournelle et le lac Gordon
 - Le lac de l'Achigan
 - Le lac de Chutes
 - Lynx, Loutre, Tamia et Louben, Domaine-de-la-Rivière

- D**
- Le chemin des Hauteurs à partir de l'intersection du chemin du Lac-de-l'Achigan
 - Les Domaines Cabanac et Lamoureux
 - Le chemin de Mont-Rolland
 - Le lac Renoir
 - La réserve Ogilvy
 - Le lac des Sources
 - Le lac à l'Ours
 - Le lac du Pin Rouge
 - Le lac en Coeur
 - Le lac Croche